

Le Comité des bourses d'études du Conseil consultatif national examine les demandes d'assistance. Le Comité se compose de membres du personnel supérieur des écoles d'éducation physique et de hauts fonctionnaires des ministères provinciaux de la santé; les bourses sont attribuées par le ministre suivant les recommandations de ce Comité.

#### Formation universitaire

Le ministre, sur la recommandation des autorités provinciales, offre des bourses d'études universitaires en éducation physique et en science des loisirs dans le cadre du programme national de la santé et du sport amateur. Des bourses de \$500 peuvent être accordées à des étudiants doués inscrits en première année dans une école reconnue<sup>1</sup>. Des bourses d'une valeur maximum de \$500 peuvent être versées à des étudiants qui font des progrès satisfaisants et qui ont besoin d'une aide financière, quelle que soit leur année scolaire.

#### Recherches

Des subventions sont accordées aux chercheurs qui désirent étudier des questions relatives à l'aptitude physique. Elles comprennent l'étude des programmes d'autres pays en matière de sports, d'aptitude physique et de loisirs, la science des sports, des effets de divers facteurs psychologiques ou physiologiques sur les athlètes, l'examen de la motivation dans le domaine du sport et de l'aptitude physique, ou l'étude des facteurs sociaux ou ambiants qui influent sur ce genre d'activités. Des centres pour certaines de ces études ont été établis dans trois universités canadiennes. L'Université de l'Alberta, l'Université de Montréal et l'Université de Toronto emploient à plein temps des chercheurs expérimentés, des techniciens et des aides diplômés pour des études intensives dans les domaines de l'aptitude physique et de la santé.

#### Programme fédéral-provincial

##### Rôle des provinces

Les provinces reçoivent chaque année des subventions fédérales d'une valeur d'un million de dollars pour le développement des programmes provinciaux de la santé et du sport amateur. Aux termes des accords, le Gouvernement fédéral rembourse à la province un certain pourcentage du coût des projets, à l'exception des projets d'aide aux étudiants, dont les frais sont entièrement assumés par les autorités fédérales. Les subventions varient à partir d'un peu plus de \$35,000 par année pour les territoires et les plus petites provinces, jusqu'à un peu plus de \$200,000 pour les plus grandes provinces.

Les programmes provinciaux financés par les subventions comportent une grande variété d'activités propres à promouvoir la santé et le sport amateur au sein de chaque province. Les programmes sont mis en oeuvre en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral, les organismes régisseurs des sports et d'autres organismes nationaux, et avec les directeurs municipaux des loisirs qu'on trouve dans tous les grands centres.

---

<sup>1</sup> Pour les universités offrant un diplôme ou des cours post-universitaires en éducation physique ou en science des loisirs, voir l'Annexe II.